

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Le 19 Décembre 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 13 Décembre 2024, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, CADRET, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-huit.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme SEGUIN	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. SONNI Conseiller M ^{al}
M. CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	M. LE BREDONCHEL Conseiller M ^{al}
Mme GOFFREDI	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme BOUDEAU	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M. ALCOUFFE	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère M ^{ale}
Mme SANS	Conseillère M ^{ale}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM ROHEL et SETTIER, Conseillers M^{aux}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Bernard GUIRAUD

425 - OBJET : Installation d'un conseiller municipal

M. le Maire indique au Conseil Municipal que par courrier reçu en Mairie le 6 Décembre 2024, Mme Audrey BASQUE, élue le 15 Mars 2020 sur la liste "*Pour que Lesparre vive avec son temps*", l'informait de sa démission de son mandat de conseillère municipale.

L'article L.270 du Code Électoral prévoit que, "*le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit*".

Conformément à ces dispositions, M. le Maire a informé M. Paul BERRY, suivant sur la liste. Ce dernier a refusé de siéger. M. le Maire a donc informé Mme Aurore PALETTE, suivante de M. BERRY. Elle a également refusé de siéger. M. J. André BERNARD, suivant de Mme PALETTE a été contacté, et nous a fait connaître son accord.

Le Conseil Municipal voudra bien procéder en conséquence, à l'installation de M. Jean-André BERNARD, en remplacement de Mme Audrey BASQUE.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

☞ Acte l'installation de M. Jean-André BERNARD en qualité de Conseiller Municipal en remplacement de Mme Audrey BASQUE.



**Pour copie conforme
Le Maire**

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409-20241219-2024-425-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 23/12/2024